

Réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 26 mars 2009.

PROCES VERBAL

Etaient présents : Jean CLAVERIE, Francis DELORT, Christine BUORO, Francis DURAND, Pierre VIDAL, Jean Marie BROSSIER, Danielle BERRUYER, Jean Marie BOMIN, Françoise LE RU, Marie Françoise LEVADOU, Marie Claude MOGES, Jean Paul MERCADIE, Eric MELEIRO, Thérèse DEVILLE, Julien MONTEIL, Lionel PEYROUT, Jean Paul DUVAUCHELLE.

Absentes excusées : Marine HAIRON (pouvoir à Jean CLAVERIE), Marie France TOUJA (pouvoir à Francis DURAND).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, il a été conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Secrétaire de Séance : Jean Paul MERCADIE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 février dernier.
Adopté à l'unanimité

Modification de l'ordre du jour

13 – Inscription de l'opération de « construction du Centre Technique Municipal » au Fonds intercommunal d'aide à l'investissement des communes.

Adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1 – Présentation et adoption du Compte Administratif 2008 de la commune.

Après examen en commission des finances, le Compte Administratif est soumis à l'approbation du Conseil Municipal (voir pièces annexes).

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF (*M. le Maire quitte l'hémicycle*) :

M Francis DELORT est élu provisoirement président de séance.

Constatant les identités de valeurs avec le Compte de Gestion du Percepteur tant en dépenses qu'en recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement, il est demandé aux membres présents d'adopter le Compte Administratif 2008 de la commune.

Adopté à l'unanimité

2 – Adoption du Compte de Gestion.

Adoption du Compte de Gestion 2008 du Percepteur qui correspond au Compte Administratif de la commune tant en dépenses qu'en recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement (voir pièces annexes)

Adopté à l'unanimité

3 – Affectation de résultats

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil le résultat de clôture 2008 (voir pièces annexes).

Adopté à l'unanimité

4 – Présentation et vote du budget 2009

Budget Primitif 2009

Pour la section de Fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de **2 253 175,93 €**.

Pour la section d'Investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de **1 162 175,09 €**.

Adopté à l'unanimité

5 – Taxes communales

Pour l'année 2009, Monsieur le Maire proposera de maintenir les taux des 3 taxes inchangés depuis 1999 :

Taxe d'habitation	19,45 %
Taxe foncière bâti	17,91 %
Taxe foncière non-bâti	59,60 %

Il est proposé d'étudier la modification des taux pour le budget 2010.

Adopté à l'unanimité

6 – Application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA.

En application de la loi des finances 2009 modifiée, la commune peut s'engager sur une augmentation des investissements en équipements et bénéficier en contrepartie du versement du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée 2008, en plus de celle de 2007. Une convention d'objectif sera passée avec les services de l'Etat.

Adopté à l'unanimité

7 – Participation communale à l'opération de construction de logements sociaux AQUITANIS.

Le programme de constructions de logements sociaux prévoit une participation des divers partenaires, dont la commune de MARTILLAC. Participation communale à hauteur de 100 700 €. Monsieur le Maire propose d'affecter à ce programme les recettes provenant de la taxe instituée sur les propriétés devenues constructibles. Cette somme sera versée sur plusieurs exercices, et le partenariat fera l'objet d'une convention.

Adopté à l'unanimité

8 – Validation des décisions de la Commission d'Appel d'Offres

La Commission s'est réunie pour étudier et analyser les offres pour les marchés ci-après mentionnés.

Concernant le marché de « Construction du Centre Technique Municipal », les membres de la CAO réunis les 13 et 23 février ont décidé de retenir les entreprises suivantes :

	RECAPITULATION Meilleurs offres apparentes	Base estim. HT	Entreprises HT	TVA 19,6%	TTC	Commentaires
	Estimation :	245 707,20	249 218,18	48 846,76	298 064,94	
LOT 01	VRD	55 495,00	49 896,50	9 779,71	59 676,21	PEPERIOT
LOT 02	GROS-ŒUVRE	80 789,40	95 000,00	18 620,00	113 620,00	ESTRADE
LOT 03	CHARPENTE-COUVERTURE	60 548,80	49 635,00	9 728,46	59 363,46	CONSTR MOD DAQUITAINE
LOT 04	BARDAGE BOIS	840,00	2 176,21	426,54	2 602,75	MOTA avec option Douglas
LOT 05	MENUISERIES ALUMINIUM	7 200,00	4 431,45	868,56	5 300,01	EFICALU
LOT 06	SERRURERIE ré-évaluée	11 500,00	15 000,00	2 940,00	17 940,00	<i>Lot infructueux - ré-évalué</i>
LOT 07	PLATRIERIE	6 142,00	5 636,00	1 104,66	6 740,66	2 ANGE
LOT 08	MENUISERIE BOIS	1 380,00	2 950,00	578,20	3 528,20	CASTET
LOT 09	PEINTURE	3 643,00	2 524,11	494,73	3 018,84	CABANNES
LOT 10	CARRELAGES FAÏENCES	3 884,00	4 311,72	845,10	5 156,82	ROUCHOU
LOT 11	PLOMBERIE	6 595,00	9 089,00	1 781,44	10 870,44	RENOV ART
LOT 12	ELECTRICITE	7 690,00	8 568,19	1 679,37	10 247,56	LAFOURCADE
%	Différence	1,43%	3 510,98			

Concernant le marché de « fournitures des denrées alimentaires pour l'élaboration des repas préparées en restauration scolaire », les membres de la CAO réunis le 23 février ont décidé de retenir l'offre de la société **NORMAPRO** pour la formule de 5 composantes, à savoir 50 703,20 € HT (suivant le nombre de repas estimés) et 0,11 € HT/ couvert pour frais d'entretien.

Adopté à l'unanimité

9 – Régime indemnitaire du personnel communal

Le régime indemnitaire du personnel communal sera modifié. Il est proposé d'instaurer une enveloppe complémentaire qui permettra de servir un complément indexé suivant les indices de rémunérations des agents.

Adopté à l'unanimité

10 – Plan de financement pour l'acquisition et l'aménagement de la future POSTE de MARTILLAC

En application de la circulaire de la Préfecture datée du 25/02/2009 pour l'attribution de la Dotation de Développement Rural année 2009 – 2^{nde} part, et considérant la délibération prise le 12/02/2009, le plan de financement pour l'acquisition et les travaux d'aménagement de la future POSTE de MARTILLAC est modifié comme suit :

Dépenses estimées		Recettes	
Acquisition immobilière :	61 750,00 € HT	DDR 2009 - 2 ^{nde} part (35 %)	21 612,00 €
Travaux d'aménagement et honoraires architecte :	55 500,00 € HT	DGE 2009 (35 %) :	19 425,00 €
Total	117 250,00 € HT	Total des subventions	41 037,00 €

Part restante : 76 213,00 € HT, soit 91 150,00 € TTC

Frais d'actes estimés à : 3 850,00 €

Part communale restante : 95 000,00 € TTC.

Adopté à l'unanimité

11 – Demande de subvention départementale : construction d'un skate-parc

Le Conseil Municipal Jeunes a proposé que la Commune se dote d'un nouvel équipement qui pourra être implanté à la Plaine des Sports. Ce projet doit être validé au niveau de son plan de financement, comme suit :

Dépenses estimées		Recettes	
Travaux de VRD	15 000 € HT	Subvention du Conseil Général de la Gironde	10 000,00 €
Equipements et mobiliers du Skate-parc	25 000 € HT		
Total	40 000 € HT	Total	10 000,00 €

Part restante : 30 000,00 € HT, soit 35 880 € TTC

Part communale restante : 35 880 € TTC

Adopté à l'unanimité

12 – Inscription de l'opération de « construction du Centre Technique Municipal » au Fonds intercommunal d'aide à l'investissement des communes.

Lors de sa séance du 04 décembre 2008, l'Avant Projet Définitif pour la construction du Centre Technique Municipal a été validé, pour un montant estimé à 245 707,20 € HT. La Communauté de Communes de MONTESQUIEU, dans le cadre de son programme F2AI, peut apporter une aide aux opérations sur les mêmes critères d'éligibilité concernant l'investissement aux équipements.

Plan de financement :

- DGE 2008 (Etat) : 40 000,00 €
- FDAEC 2008 Conseil Général de la Gironde : 13 103,00 €
- **Fonds intercommunal d'aide aux investissements (CCM) : 11 962,52 €**
- Fonds propres de la commune : 180 641,68 € HT

Adopté à l'unanimité

13 - Validation de la modification des statuts de la CCM

Après discussions et en raison de l'insuffisance d'informations sur les modalités de transfert, il est décidé :

- de reporter cette question lors d'une prochaine session,
- de solliciter des précisions supplémentaires auprès de la Communauté de Communes de MONTESQUIEU concernant le futur mode de fonctionnement de la crèche en particulier les tarifs et le mode d'attribution des places.

Pour : 18

Contre : 1 (Christine BUORO)

Questions diverses

- Motion pour le maintien et la défense du RASED :

Lecture est faite de la lettre ouverte des personnels du RASED de la GIRONDE à l'Inspecteur d'Académie.

La motion de soutien est adoptée à l'unanimité.

- Elections européennes : scrutin le dimanche 07 juin 2009.

- Fête du Muguet : du 01 au 03 mai 2009.

- Complément de point de collecte pour le verre : 1 voire 2 collecteurs seront implantés sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.